

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

Saint Paul CH5

xavier_daron@orange.fr

PROCES VERBAL DE REUNION N°5

DU 08/03/2013

"GLOXINIAS"

REVISION DES MENUISERIES EXTERIEURES

Commune de Saint Denis, Montgaillard

Permis de démolir n° /sans objet/ Permis de construire n° /sans objet/ Déclaration préalable: /sans objet/

1	Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
		M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	Х
		M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	Х
ı	Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	Х	M SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	Х

L	_ot	Observations

PREPARATION DU CHANTIER

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

- 1.1 PPSPS: transmis, a compléter...
- 1.2 PAC JA1 & JA2 : non communiqués : à transmettre
- 1.3 certificat AEV JA1 & JA2 : non communiqués : à transmettre

PM : Attention, la pose de fournitures ou menuiseries non validées par la maîtrise d'œuvre (sous forme de PAC & plans d'exe, prévus devant être transmis en période de préparation de chantier, cf. CCTP) engage la seule responsabilité de l'entreprise

- 2 ETAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER
- ► Effectif sur site : 1+1

Logements visités ce jour : 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 31, 32 (les locataires des logements 9, 15, 16, 19 étant absents, et le n°29 ayant refusé lors dernière réunion de chantier de nous laisser entrer chez lui : on y est pas retourné!)

AVANCEMENT: travaux de base: 50%

- Travaux effectués (niveaux d'avancement variés):
 Reprise des calfeutrements sur menuiseries F2V en PVC,
 Révision et peinture des portes palières (PP) et portes de cuisines (PI)
 Remplacement des jalousies de cuisine (JA2) & de SDE (JA1)
- 3 REMARQUES GENERALES
- 3.1 Révision de menuiseries :

Menuiseries à remplacer (jalousies) : doit être la priorité de l'entreprise ; pose de jalousie doit comprendre : traitement du tableau, appui béton et sous-face linteau : à réaliser soigneusement ; il faut, après dépose des menuiseries existantes, réaliser un entoilage de type l4 sur angle des appuis de fenêtres / rejingots ;

- 3.2 Travaux de peinture :
- ► Peinture portes palières : cadres : réalisé à 60%
- 4 REMARQUES PARTICULIERES
- ▶ Logement 10 (08/13) : EM1 : OK, F2V : OK
- Logement 11 (08/13): -note illisible concernant défaut sur JA2 en cuisine-
- ► Logement 12 (08/13) : JA1 : remplacée, PP : OK sauf numéro de porte manquant à poser
- Logement 13 (08/13): PP: OK sauf numéro de porte manquant à poser, (PM: clefs à demander à la voisine)
- ► Logement 14 (08/13): PP: OK sauf numéro de porte manquant à poser, PI rejet d'eau à poser, et réaliser couche finition sur ouvrant,
- Logement 15(08/03): PP: OK; F2V: manque 1 vitrage s/ouvrant; remplacé, JA & JA2 remplacées, reste rejingot à reprendre, F2V+V séjour: l'entreprise devra réaliser des trous dans le dormant des volets pour éviter la stagnation d'eau entre bloc volet et bloc fenêtre
 - Logement 16(22/02): PP : OK ; PI : locataire préfère conserver la couleur actuelle ; JA2 : OK sauf rejingot ; F2V : OK
- ► Logement 17 (remarque du 15/02 rappel ; toujours pas effectué le 08/03) : F2V : 3 gâches (en zamac?) à remplacer ; (08/03) JA1 remplacée ; reste rejingot à reprendre.
- Logement 18 (08/03): PP: ouvrant non peint & rejet d'eau à reposer; F2V chambre reprise calfeutrement idem n°20: calfeutrement à reprendre / doubler en face intérieure, JA2 à remplacer,
 - Logement 19: (absent le 22/02 & 08/03)
- Logement 20 (08/03) : PP : peinture : impression réalisée avec peinture bi-composant couche de finition à réaliser (lorsque plus de pluie) ;
- ► Logement 21 (08/03) : F2V chambre exposée à l'est : calfeutrement à reprendre / doubler en face intérieure, JA1 : OK sauf rejingot
- Logement 22 (08/03): PP: OK, JA2: OK sauf rejingot, EM1: un trou à faire ou réglage ouvrant (gâche partie basse)
- Logement 23 (remarque du 15/02 rappel ; toujours pas effectué le 08/03) : PI (cuisine) : à remplacer ; GM : trou de taquet inopérant semble rempli de mortier colle de carrelage : repercer ; (08/03) PP : OK
 - PM (hors mission) : traces d'infiltrations d'eau importantes au niveau de la sous-face de la varangue et de la gaine des WC (désordres sans rapport avec les menuiseries)
- Logement 24 (08/03): PP OK, JA2: OK sauf rejingot, PI: peint; béquille et garniture dévissée, et pleine de peinture blanche (merci de dévisser ces éléments avant mise en peinture, et de les revisser correctement ensuite); GM: riveter la gâche d'ouvrant. Volets roulants HS; à vérifier si compris dans CDPGF, et sinon, proposer devis pour remplacement (base PU marché)
- ► Logement 25 (08/03): JA2 OK sauf rejingot,F2V OK, PP OK,
- Logement 26 (remarque du 15/02 rappel; toujours pas effectué le 08/03): F2V: manque 1 joint EPDM 'en partie basse): à remplacer; (08/03) PP OK sauf taches faites par les enfants qui ont touché la peinture non sèche du cadre puis l'ouvrant sec...PI (cuisine: ouvrant peint, reste à faire bâti)

- Logement 27 (remarque du 15/02 rappel ; toujours pas effectué le 08/03) : JA2 : carreaux ayant sautés à la dépose : à remplacer / reposer
- ► Logement 28 (08/03) : PP remplacée avec parement CTBX : OK ; peinture entamée

Logement 29 (22/02): inaccessible (« ban la y va pas faire travaux dans son case »)

Logement 30(22/02): PP: OK; PI: OK; JA2: OK sauf rejingot; F2V: manque reprise sous rejet d'eau (calfeutrement)

- Logement 31 (remarque du 15/02 rappel ; toujours pas effectué le 08/03) : PP : prévoir pastilles et réglage pour éviter que la porte ne batte ; PI (cuisine) : sciée en deux : à remplacer ; F2V : calfeutrements restent à réaliser
- ► Logement 32 (08/03): PP peinte y/c cadre, sauf niveau rejet d'eau (semble inaccessible)

RAPPEL : Travaux initialement prévus, à ne plus réaliser car, soit réalisés par locataires, soit par MO, soit d'une importance moindre au regard de certains travaux à réaliser en plus :

- Logement n°3 : EM1 : paumelles (remplacées par locataire)
- Logement n°14 : EM1 à remplacer (récemment remplacé, malfaçons manifestes à la pose & à la fabrication, rendant la menuiserie parfaitement inutilisable, et absolument pas étanche): la Moe propose que, pour permettre la réalisation de certains travaux supplémentaires (partiellement listés ci-dessous), l'entreprise ne remplace pas intégralement l'EM1 mais le répare, si cela est économiquement intéressant : accord de l'entreprise
- Tous logements : pose de barre de seuil

RAPPEL: Travaux à réaliser en plus: remplacement de portes palières dans logements: N°5, N°10, et plus généralement lorsque le parement en isorel est trop dégradé, notamment aux derniers niveaux des immeubles, très exposés aux intempéries (travaux proposés par l'entrepreneur, en guise de marque de bonne volonté et compte tenu du retard dans l'exécution des travaux)

PM : les nouvelle portes palières devant avoir un parement résistant aux intempéries (métal galvanisé prélaqué, CTBX, CTBM, etc...), et non pas en "carton" (l'isorel étant totalement et définitivement inapproprié en extérieur, dont la prescription dans ces conditions tient de la faute professionnelle)

PROCHAINE RÉUNION DE CHANTIER LE 15/03/2013 à 09h